



# MAIRIE



## Compte-Rendu de séance Conseil Municipal du 25 janvier 2011

*L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Fau de Peyre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 18 janvier 2011, sous la présidence de Daniel MANTRAND, Maire.*

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1<sup>er</sup> Adjoint - François HERMET, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusés : François MOULIN - Marie-Ange CHABERT

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.

### PRÉSENTATION DE L'AVANT PROJET : (\*)

#### Station d'épuration du Fau

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les désordres constatés depuis plusieurs années sur la station d'épuration du Fau de Peyre en particulier au niveau de son épandage. Il présente le dossier d'avant-projet pour la remise en état de cette station. Celui-ci a été établi par le bureau d'études Sud Infra Environnement d'Espalion.

L'avant-projet indique que celle-ci sera d'une capacité de 150 EH (Equivalent Habitant) (habitants du Fau + hôtel-restaurant) et de type « filtres plantés de roseaux ». Il est précisé que la station d'épuration sera située sur la parcelle de la station actuelle en bordure du chemin communal.

Après discussion, le Conseil approuve l'avant-projet et décide de ne pas retenir l'option de l'aménagement du chemin depuis la route départementale, jugé trop coûteux, une aire de retournement pouvant être aménagée au bas du chemin actuel.

En conséquence, le coût estimatif des travaux est de l'ordre de 250 000 € TTC qui comprend la station d'épuration avec dégraisseur, les études topographique et géotechnique, les honoraires d'études et de suivi des travaux ainsi que tous frais afférents au marché.

#### Assainissement et aménagement du village de Charmals

En ce qui concerne le village de Charmals, il est prévu la mise en place d'un réseau séparatif «Eaux usées - Eaux pluviales ». La fosse sera de type « fosse toutes eaux et filtre à sable drainé » pour une capacité de 20 EH. Le rejet se fera dans une zone d'infiltration dont la surface sera à dimensionner en fonction de la perméabilité du terrain. S'ajouteront également : l'enfouissement des réseaux secs et déplacement du transformateur EDF, voiries et aménagement divers, acquisition de terrain pour l'épandage, honoraires d'études et de suivi des travaux, essais divers ainsi que tous frais afférents au marché. La discussion s'engage et le Conseil approuve l'avant-projet mais ne retient pas la prise en charge du raccordement de l'habitation hors zonage d'assainissement dont le coût est excessif par rapport au prix d'un assainissement individuel.

En conséquence le coût estimatif des travaux est de l'ordre de 360 000 € TTC.

Ces 2 avant-projets présentés aux organismes susceptibles d'apporter une aide financière vont être étudiés sous leur aspect technique afin d'aboutir à l'établissement des projets définitifs.

## **SECTIONAUX DES GOUTTES ET DE LA BARAQUE DES GOUTTES (\*)**

### **Restructuration foncière du sectional des gouttes**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de restructuration foncière portant sur le bien de section du hameau des Gouttes et de la Baraque des Gouttes (BND A625) et de la propriété privée de Christian REDON (BND A625 + A628).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner une suite favorable à cette proposition de restructuration foncière ;
- de solliciter Le Préfet pour convoquer les électeurs des sections des Gouttes et de la Baraque des Gouttes pour s'exprimer sur ce dossier ;
- de saisir la SAFER pour l'instruction technique du dossier ;
- d'autoriser Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **Allotissement du sectional des gouttes**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'examen du projet d'allotissement des terres agricoles et pastorales de la Section des Gouttes et de la Baraque des Gouttes et donne lecture des dispositions réglementaires concernant l'attribution des terres à vocation agricole et pastorale des biens de sections.

Le Maire invite Thierry CHARDAYRE à quitter la séance étant concerné par cette délibération.

Le plan et l'état parcellaire établis et approuvés par les ayants droit, sont présentés au Conseil et approuvés par celui-ci. Il appartient alors au Conseil de fixer la valeur locative annuelle, en se référant à l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2010 relatif au statut du fermage. Après discussion, le Conseil considère que les terres concernées sont de catégorie « C » dont la fourchette de prix est comprise entre 21.19 € et 47.67 € par hectare. Après un tour de table le prix est fixé à 35 € /Ha (1 voix contre : Joël PAGES). Le loyer sera indexé sur l'Arrêté Préfectoral fixant annuellement l'indice des fermages.

Le Conseil confie à la SAFER Languedoc-Roussillon le soin d'établir une Convention de Mise à Disposition pour une durée de 6 années avec chaque agriculteur concerné, conformément aux dispositions de l'article L 142.6 du Code Rural, ceci à compter du 1 mars 2011.

Les parcelles issues de la restructuration ne seront pas portées sur la Convention de Mise à Disposition initiale, mais feront l'objet d'un avenant après les actes notariés.

Le Maire invite Thierry CHARDAYRE à reprendre place au sein du Conseil.

## **PROGRAMME VOIRIE 2011**

Le Maire présente le programme de voirie bisannuel mis en œuvre par la CCTP pour une enveloppe de 50 000 € HT.

Le Conseil retient :

- le chemin de Londes sur 550 m ;
- le chemin de Gévaudan sur 150 m ;
- la partie humide du chemin de Vareilles au Chambon sur environ 150 m.

## **CREATION D'UN EMPLOI d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire propose au Conseil la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif, au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Ce poste concerne notre secrétaire de Mairie et est approuvé à l'unanimité.

## **CHOIX BUDGETAIRES**

Les importants travaux d'investissements auxquels la Commune devra faire face dans les prochaines années ont amené le Conseil à établir des priorités. Concernant le budget « Commune » le choix s'est porté sur la réhabilitation du bâtiment abritant l'école. Quant au budget « Eau & Assainissement », le schéma directeur d'assainissement impose d'abord les travaux de la station du Fau puis du village de Charmals.

## QUESTIONS DIVERSES

◊ Prise en charge des enfants CHABANON - Bien que n'habitant pas dans la Commune, les 2 enfants sont scolarisés dans notre école. Le Conseil décide de prendre en charge les frais de ramassage scolaire du Fau aux Gouttes.

◊ Désordre des lignes téléphoniques - Le Maire informe le Conseil de son intervention lors d'un Conseil à la Communauté de Communes pour dénoncer le manque d'entretien du réseau téléphonique. Il est alors décidé que toutes les Communes du Canton prennent une délibération pour exprimer leur mécontentement auprès de France Télécom. Suite à cette réclamation, une réunion sera organisée à Aumont le 28 janvier avec la responsable régionale de France Télécom.

◊ Motion pour le maintien du Centre Départemental de Lozère de Météo-France - Le Maire donne lecture au Conseil de la lettre d'Alain BERTRAND, Maire de Mende, aux termes de laquelle il indique que « *lors du conseil d'administration de Météo-France du 2 juillet 2010, la direction générale de Météo-France a confirmé son souhait de fermer en 2013, le Centre Départemental de Lozère (CDM 48) situé à Mende* ». Le Maire, observateur et correspondant de Météo-France, propose au Conseil de prendre une motion afin de contester cette décision et demander expressément le maintien de ce service qui a toute sa place et son utilité pour notre département. Cette motion sera envoyée à tous les Maires de Lozère qui seront invités à faire de même.

*(\*) Les documents techniques et graphiques concernant les diverses délibérations peuvent être consultés en Mairie.*

La séance est levée le 25 janvier à 23h30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE